

Monsieur REINSTADLER, Deuxième Adjoint, rapporteur de la Commission VOIRIE, informe l'Assemblée que l'Aménageur de la ZAC LUDRES-Sud, la

Société Nancéienne d'Aménagement, a versé à la Commune une participation financière pour la construction de trottoirs dans la Z.A.C. SUD.

Il importe de réaliser une tranche de 3 625 m<sup>2</sup> de trottoirs dans les rues qui ne sont plus en chantier.

Suite à un appel d'offres organisé par les services de la Direction Départementale de l'Équipement, l'entreprise WEBER a été déclarée adjudicataire moins disant pour une somme de 139 826 F 40 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise WEBER siège social 23, rue de la Sapinière 54520 LAXOU, en vue de la construction de 3 625 m<sup>2</sup> de trottoirs dans la Z.A.C. LUDRES-SUD pour une dépense hors taxes de 118 900 F 00 soit 139 826 F 40 TTC.
- confie la maîtrise d'oeuvre desdits travaux à la Direction Départementale de l'Équipement de Meurthe et Moselle,
- les crédits correspondants existent au budget primitif 1978, programme N° 24/71.